

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Le Val-Doré

du vendredi 10 juillet 2020 à 19h30

Présents:

Mme Lapeyronnie Jeannick, Mme Duval Isabelle, Mme Brassens Carine, Mme Boudard(Kaczala) Catherine, Mme Grouard Vanessa, Mme Syringas Audrey, Mme Jacquin Céline, Mme Vallée Virginie, Mme Tucq Violaine, Mr Vicaire Olivier, Mr Clouet David, Mr Olivier Frédéric, Mr Melot Christopher, Mr Ledon Christophe,

Absents excusés : Mr Morin Gérard donne pouvoir à Mme Lapeyronnie Jeannick, Mme Van Hyfte Mathilde, Mme Decoene Odile, Mr Grognet Christophe, Mr Seyer David

Secrétaire de séance : Madame Boudard (Kaczala) a été élue secrétaire de séance.

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID 19, la séance du conseil est à huis clos.

1/ Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des 5 délégués et de leurs 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le dimanche 27 septembre 2020 :

1/Election des délégués :

Candidats :

Mme Brassens Carine
Mme Boudard (Kaczala) Catherine
Mme Vallée Virginie
Mr Morin Gérard
Mme Lapeyronnie Jeannick

Résultat du premier tour :

Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Nombres de suffrages obtenus :

Mme Brassens Carine : 15 voix
Mme Boudard (Kaczala) Catherine : 15 voix
Mme Vallée Virginie : 15 voix
Mr Morin Gérard : 15 voix
Mme Lapeyronnie Jeannick : 15 voix

Les candidats ci-dessus sont proclamés élus au 1 er tour et ont déclaré accepter le mandat.

2/ Election des suppléants :

Candidats :

Mme Duval Isabelle
Mme Syringas Audrey
Mr Melot Christopher

Résultat du premier tour :

Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Nombres de suffrages obtenus :

Mme Duval Isabelle : 15 voix
Mme Syringas Audrey : 15 voix
Mr Melot Christopher: 15 voix

Les candidats ci-dessus sont proclamés élus au 1 er tour et ont déclaré accepter le mandat

2/ Etude surveillée :

Suite à l'accord du conseil municipal en date du 16 juin 2020 pour la mise en place de l'aide aux devoirs, ce service sera effectué par les enseignants de l'école de 16h45 à 17h30 soit 45 minutes.

Ils seront en groupe de 15 enfants par classe.

Les enseignants seront rémunérés aux conditions du décret 66-787 du 14 octobre 1966 qui fixe les taux plafonds de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par des instituteurs en dehors de leur service normal au 01/07/2010 (dernière évaluation indiciaire) :

Corps	Etudes surveillées
Instituteurs et directeur d'école et en collègue	19,45€
Professeur des écoles de classe normale	21,86€
Professeur des écoles hors classe	24,04€

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité de rémunérer ses enseignants au barème ci-dessus pour 45 minutes d'étude surveillée par jour.

La commission scolaire propose au Conseil Municipal de demander une participation aux familles de 20.00 euros par mois et par enfant pour ce service.

En cas de maladie de plus de 5 jours de suite, une déduction de 5.00€ sera faite sur la facture. Le règlement se fera à chaque fin de mois, il figurera sur la facture de cantine/garderie.

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité la participation aux familles de 20.00 euros par mois et par enfant et la déduction de 5.00€ en cas de maladie selon les conditions citées ci-dessus.

3/ Tarif garderie :

A compter du 1 septembre 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place de nouveaux tarifs pour la garderie, les tarifs mensuels par enfant sont les suivants :

Forfait garderie matin ou soir : 15.00 euros (plus de 4 garderies par mois)

Forfait garderie matin et soir : 25.00 euros (plus de 6 garderies par mois)

Forfait garderie matin ou soir + étude surveillée : 35.00 euros

Forfait garderie matin + soir+ étude surveillée : 45.00 euros

En cas de garderie exceptionnelle, le tarif sera de 4.00 euros/garderie

4/ Questions diverses :

Le Conseil Municipal demande à Mme Duval de mettre dans la gazette un rappel aux administrés concernant l'élagage des haies en bordure de voirie et les aboiements intempestifs des chiens.

Mr Olivier fait remarquer qu'il y a eu des tags sur la voie publique ainsi qu'au parc de jeux.

Mme Le Maire fait savoir qu'elle a porté plainte pour dégradation. Il demande qu'une poubelle soit remise près des tables pique-nique.

Mr Ledon fait savoir qu'on a reçu un fichier habitant à mettre à jour afin de voir le nombre de branchement à faire pour la fibre optique. Un transformateur va être installé près du château pour alimenter les habitants en fibre numérique pour le hameau d'Orvaux. Pour les habitants du hameau du Mesnil-Hardray et du Fresne, la fibre numérique viendra du transformateur de Nogent le Sec.

Le Conseil Municipal propose de mettre à la programmation 2021 les travaux suivants :
Estimation des travaux « rue de la mairie », hameau Orvaux.

Distribution Publique : Part communale à 30% : 36 250.00€ HT

Eclairage public : Part communale à 20% : 11 833.33€ HT

Réseau Télécom : Part communale à 30% HT+T.V.A : 18 750.00€

Séance levée à 22 h 00